



Facturation abusive du syndic de copropriété

Par **Isa&62**, le **17/02/2021** à **19:12**

Bonjour,rnrnLe syndic me facture un enlèvement ainsi qu'une remise en déchetterie d'encombrants au sous-sol suite au départ de mes locataires alors que, lorsque j'ai fait l'état des lieux de sortie, les locaux étaient vides (35 €) ainsi que le remplacement des étiquettes sur la boîte aux lettres et l'interphone alors que c'était gratuit jusqu'à présent et que ça n'a jamais été voté en assemblée générale (étiquettes 6,10 €+ mo 77 €)rnrnComment dois-je contester ?rnrnMerci et cordialement.

Par **amajuris**, le **18/02/2021** à **10:33**

bonjour,rnrnla réalisation des étiquettes sur les boîtes à lettres et l'interphone sont à la charge du copropriétaire concerné, mais le copropriétaire ou le locataire peut le faire lui-même en respectant le modèle utilisé, il n'y a aucune raison que ces changements d'étiquette suite au changement d'occupant de l'appartement d'un copropriétaire soient à la charge du syndicat des copropriétaires. rnrnL'appartement était peut-être vide, mais les encombrants étaient déposés, comme très souvent, dans le local poubelle ou autres.rnrnposez la question à votre syndic, de quoi il s'agit exactement et le syndic a déterminé qu'il s'agissait d'encombrants déposés par vos locataires.rnrnsalutations